

Compte rendu de l'audition du docteur Isabelle Chartier-Siben, Présidente de l'association « C'est à dire »

Vendredi 28 février 2020

L'audition débute à 15h20.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir invitée et de prendre le temps de m'écouter.

Je commencerai tout de suite par les questions que vous m'avez posées, dans lesquelles j'intégrerai ma présentation.

- **Sur mon expérience personnelle**

1. Pouvez-vous nous dire quelles motivations, professionnelles ou personnelles, vous animent lorsque vous décidez de prendre publiquement position (dans des conférences, des ouvrages, des auditions comme celle que vous avez acceptée devant la CIASE) sur la compréhension et la prévention des abus, notamment en milieu religieux catholique ?

Je parle quand cela me semble nécessaire ; plus spécifiquement par rapport à la CIASE, mes patients qui vous ont contactés ont été bien reçus et des personnes que vous avez entendues et dirigées vers France victimes sont arrivées à notre association avec leur histoire déjà bien débrouillée. Votre tour de France me semble être une bonne initiative. Mes motivations sont les suivantes :

Première motivation : étant donné les centaines de victimes que nous avons reçues, je considère que cela m'autorise à parler au nom des personnes que vous ne verrez jamais, que vous n'entendrez pas, mais qui pourtant sont bien présentes : les personnes qui après avoir été abusées se sont suicidées, sont en hôpital psychiatrique, sous tutelle ou curatelle, ou encore celles auxquelles on a retiré la garde de leurs enfants ou encore qui, faute de moyens, n'ont pas pu s'offrir les services d'un très bon avocat et ont été renvoyées au néant. Je parle également pour soutenir ceux de mes patients qui ont parlé depuis des années et n'ont pas été entendus, et en particulier dans certaines communautés. Ils étaient détruits quand ils essayaient de dire et de faire évoluer les choses en interne, puis diffamés lorsqu'ils quittaient ces communautés ; j'évoque là essentiellement les abus spirituels mais pas uniquement.

Deuxième motivation : à un moment, j'ai cru que je mourrais sans avoir vu la société et l'Église, en particulier, s'ouvrir à la prise en compte de ces drames (dramas humains, dramas spirituels), qui concernent des victimes mais qui, à chaque fois, touchent des familles entières, et ce malgré toutes les actions d'alerte qui avaient été menées ; et je ne peux que me réjouir infiniment que cette chape de plomb totalement mortifère laisse enfin passer un peu la lumière de la vérité et de pouvoir y participer.

Troisième motivation : mon engagement de vie, de toute ma vie, est au cœur de ces problématiques.

Et j'en arrive donc à me présenter. Je suis docteur en médecine depuis 1987, psychothérapeute et victimologue. En ma jeunesse, j'avais l'intention de rejoindre mère Teresa mais la rencontre de celui qui est devenu mon mari a changé mes plans et je me suis mariée en 1981. Mon mari est issu, et je l'ai toujours entendu dire, d'une famille qui est historiquement anticléricale. Je le précise, car sachant que

cela avait toujours pour moi été un détail, je me rends compte aujourd'hui que le cléricisme dont on parle tant en ce moment doit absolument être relu et considéré à l'aune de l'histoire et de la culture de chaque pays. Je ferme ma parenthèse.

J'ai vécu les premiers cas de Sida à l'hôpital. Ce fut un bouleversement majeur dans l'histoire de la sexualité. Et je me suis formée en médecine tropicale et pathologie des voyages pour partir en mission en famille dans les pays du Sud. Un accident grave de santé nous a cloués en France et j'ai ainsi pu démarrer des études de théologie.

À la fin des années 80, nous avons rencontré le renouveau charismatique catholique puis œcuménique, spiritualité chrétienne centrée sur l'Esprit Saint, et nous avons été proches de différents groupes jusqu'au début des années 2000. Mais dès les premiers instants, j'ai été interrogée par la confusion qui régnait entre le psychologique et le spirituel et les abus qui pouvaient en découler.

J'ai donc démarré des études de psychologie. J'ai été sollicitée par divers établissements scolaires et universitaires pour intervenir sur la prévention des conduites à risque (Sida, drogues, suicides) et travailler avec les jeunes sur des sujets tels que « amour et sexualité », « connaissance de soi - reconnaissance de l'autre », mais aussi « prévention du bizutage ». C'est ainsi que j'ai été confrontée à des révélations de maltraitances et en particulier, de maltraitances intra-familiales. Je n'étais pas assez formée pour y faire face et j'ai donc continué mon cursus par des études de victimologie (prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes, de toutes les victimes : victimes d'attentats, de crashes d'avions, de viols...). J'ai achevé mon cursus par une étude et un mémoire en 2002, à partir des centaines de jeunes rencontrés, sur « Reconnaissance et prévention des conduites de maltraitance chez le grand adolescent ».

La difficulté à recevoir ces jeunes dans un cadre adapté nous a poussés à créer l'association « C'est à dire », association loi 1901, en janvier 2002, qui est une association d'aide aux victimes d'abus physiques, psychiques et spirituels. Très exactement, l'association a pour but de « reconnaître, accompagner et assister toute personne en détresse morale ou psychologique victime d'abus physiques - maltraitances physiques et abus sexuels -, psychiques et spirituels, n'ayant pu dire sa souffrance ou trouver dans les services classiques l'aide nécessaire ».

Dès les premières années de l'association, du fait de l'engagement de certains de ses membres dans le monde religieux, nous avons reçu des personnes abusées au sein de l'Église. De ce fait, aux psychiatres, psychothérapeutes, juristes que nous étions se sont adjoints pour nous aider des prêtres, canonistes et théologiens.

Donc, de même que j'ai accepté de parler devant la mission d'information du Sénat sur les infractions sexuelles sur mineurs, car il y a un enjeu de dignité humaine et aussi de santé publique : les conséquences psychologiques et somatiques des abus sexuels, mais aussi les conséquences sur la vie sexuelle et affective des personnes sont considérables, de même j'accepte de parler devant vous, car ici il y a un enjeu supplémentaire pour l'Église, et je citerai ce que j'ai déjà écrit : l'Église ne peut se construire sur un monceau de cadavres.

Les chrétiens, parfois, ne sont pas ceux que l'on croit ou qui se disent l'être. Être chrétien, c'est suivre le Christ et non pas suivre ses instincts ou ses perversions, qu'ils soient d'ordre sexuel ou empreints de pouvoir, d'argent, de gloire ou de toute autre jouissance personnelle aux dépens d'une autre personne.

En somme, en mon âme et conscience, je souhaite que la vérité soit faite ; c'est un droit pour les victimes et un devoir pour l'avenir de l'Église.

- **Sur l'analyse des abus sexuels dans l'Église**

2. Vous avez déclaré, lors d'une journée de formation sur les abus, organisée par la CORREF, le 9 décembre 2019 : « En milieu chrétien, l'un des plus grands scandales est la trahison par un enseignement de base qui n'est ni de bon sens ni de sagesse (avec en particulier un goût pour le merveilleux), et un enseignement théologique et/ou doctrinal qui n'est fidèle ni aux Écritures ni à la Tradition. » Pouvez-vous expliciter et illustrer ces raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ?

Je laisse volontairement à part les réseaux de pédophiles dont nous ne souhaitons pas nous occuper parce que nous n'en avons pas les moyens – et qui les a d'ailleurs ?

Je commencerai par une anecdote : il y a de longues années, je relisais l'homélie (prêche ou sermon) d'un de mes amis prêtres qui, dans le corps de son texte, citait « l'amour d'amitié ». J'ai alors émis de très grandes réserves par rapport à cette expression, considérant que dans le monde actuel, quand on parle d'amitié, on ne couche pas et quand on parle d'amour, on couche ; or, ce méli-mélo d'amour et d'amitié ouvrait la porte à du grand n'importe quoi. Le prêtre m'a cité l'origine de cette expression : Aristote. J'ai donc cliqué sur mon ordinateur « amour d'amitié » et suis tombée directement sur un texte de Marie-Dominique Philippe parlant de l'amour d'amitié. Et cela m'a sauté aux yeux instantanément : en « vertu » de ces quelques lignes, beaucoup de ces pauvres petits jeunes gens et jeunes filles qui entreraient dans cette communauté, ne connaissant rien à la vie, seraient abusés sexuellement. En trois mots tout était dit. J'ai communiqué ce texte à mon ami prêtre, qui lui aussi a été horrifié et s'est exclamé : il faudra bien 50 ans pour que l'on puisse ressortir cette expression « d'amour d'amitié ». Depuis, j'ai fait des recherches, aidée par des religieux (Aelred de Rievaulx 1110-1167) et surtout j'ai eu à accompagner de très nombreuses victimes de cette communauté, abusées sexuellement, soit dans leur enfance, soit alors qu'ils étaient religieux dans cette communauté.

Ce que je constate expérimentalement, à travers les patients que je reçois, c'est qu'en milieu chrétien, comme dans tout autre milieu, les abus sexuels peuvent relever du désordre sexuel d'une personne (je reçois aussi bien des personnes abusées sexuellement dans leur enfance par le GO du Club Med, que par le professeur de chant, la chargée de classe dans un pensionnat ou par le prêtre de la paroisse), mais en milieu chrétien les abus sexuels peuvent être favorisés par un discours ou un enseignement qui va utiliser des paroles de l'Écriture ou des concepts réels chrétiens ou des vertus chrétiennes, en les tordant.

Pour ne pas faire de généralisations je vais donner des exemples :

a) Concernant l'enseignement théologique

À titre d'illustration, « le Verbe s'est fait chair », parole de l'Écriture Sainte, « Le Christ a pris chair en Marie », son incarnation veut donc dire quelque chose et puis « aimons-nous les uns les autres » deviennent : il nous faut nous aussi passer par la chair pour nous aimer.

La suite étant : le prêtre est prêtre et célibataire pour, comme le Christ, être disponible à tous, à la différence des hommes mariés qui se donnent à une seule femme. Il est donc possible de vivre l'amour avec plusieurs femmes et d'un amour plus grand que l'amour conjugal, car c'est un amour greffé directement sur celui du Christ. Et si l'écu s'étonne de ne pas être l'unique objet de cet amour, il lui est répondu par un texte de Saint Jacques que la jalousie et les rivalités mènent au désordre et à toutes sortes d'actions malfaisantes. (Jc 3, 13-18).

b) Concernant les vertus chrétiennes

Des vertus chrétiennes, telles la compassion, le don de soi, sont utilisées pour commettre des abus.

Des abus sont commis sur des religieux et religieuses qui se laissent faire, car ils sont sous emprise et au motif que ce qu'ils font est vertueux, car ils aident ainsi les prêtres ou supérieurs dans leur apostolat, ou qu'ils sont les élus de Dieu pour vivre une grande mission ou que Dieu les a choisis pour vivre à deux

une ascension spirituelle...

Certains de mes patients, encore aujourd'hui, prêtres et religieux, sont persuadés qu'ils ne peuvent avoir de vie spirituelle s'ils sont seuls. Il leur faut absolument trouver l'âme sœur et partager charnellement.

c) Concernant le droit pénal

Certains pensent qu'un acte n'est sexuel que lorsqu'il y a pénétration vaginale, s'agissant d'une femme ou pénétration anale, pour un homme. Tout le reste n'est pas sexuel : baisers sur la bouche, caresses sur les seins et les parties génitales, introduction du sexe dans la bouche... Je reçois des adultes religieux qui, à force d'entendre des salades, ont perdu tout repère et tout sens commun quant à la sexualité, et qui les font perdre à tous ceux qu'ils accompagnent.

Il existerait ainsi une troisième voie de croissance spirituelle, la plus haute : outre celle du mariage et du célibat abstinent, celle de l'initiation qui consisterait en des jeux sexuels mais sans pénétration. On pourrait en rire, si les conséquences sur les personnes n'étaient pas si dramatiques.

Je me souviens d'un procès pour actes pédophiles commis par un religieux ; le procureur lui a demandé : si vous aviez su que mettre votre doigt dans le vagin était un crime, l'auriez-vous fait ? Non a répondu le prévenu, je ne voulais pas aller en prison.

d) Concernant les révélations

Il existe des normes procédurales relatives au discernement des apparitions ou révélations présumées.

Le document élaboré par la Congrégation pour la doctrine de la foi a été signé en février 1978 par le cardinal Franjo Seper et l'archevêque Jérôme Hamer et approuvé par Paul VI. Il n'a été diffusé qu'auprès des ordinaires, c'est-à-dire essentiellement des évêques en fonction dans un diocèse. Ce document n'a été rendu public qu'en décembre 2011.

Aux termes de ce document, il n'est pas possible que des sornettes mystiques (apparition privée de la Vierge, révélations sexuelles...) puissent croître, grandir et s'épanouir sans que personne, aucune autorité ecclésiastique, aucun évêque garant n'intervienne. Il en va aujourd'hui de la vie de centaines et de centaines de personnes. J'accompagne des religieuses d'une communauté en redressement, et ces religieuses de me dire : comment cela est-il possible ? Tout le monde savait sauf nous.

Ici le grand drame est celui de l'abandon, celui-là même vécu par le Christ sur la Croix.

3. Quelles sont, selon vous, les raisons propres à l'Église catholique du silence longtemps entretenu sur ces abus ?

Il y a un nœud, un nœud serré à trois fils, qui enferme dans le silence :

a) Premier fil : le magistère

J'y reviendrai plus tard, à propos de votre question finale sur mes propositions. Je citerai ici simplement ce qu'il m'a été répondu lorsque je hurlais sur le fait que des dénonciations de maltraitances n'étaient pas prises en compte et que des personnes étaient en danger dans certaines communautés ; on me disait : « ces communautés sont « *ad experimentum* » ; « nous voulons voir le travail de l'Esprit Saint et avoir du recul. »

b) Deuxième fil : les évêques, nonces et congrégations vaticanes (qui détiennent, j'ose le dire, un nombre considérable de dossiers non traités, si j'en juge déjà par le nombre de ceux dont j'ai eu à connaître).

Ils vont être séduits par le dynamisme d'un de leurs prêtres, la beauté d'une liturgie et surtout, par ces temps de disette de pratiquants, par le nombre de fidèles que va « engranger » ce prêtre ou cette communauté. Dans les communautés, les imposteurs vont caresser les évêques dans le sens du poil

en les flattant, les accueillant comme des princes, leur déroulant le tapis rouge... Imposant aux membres de la communauté de se taire, voire de mentir sur ce qu'ils vivent, pour favoriser soi-disant l'unité de la communauté, l'éclosion des grâces particulières reçues ...

Et quand ils sont prévenus de ce qu'il se passe, ils ne vont pas vouloir croire ce qui leur est dit et surtout, ils ne bougeront pas, probablement par corporatisme, par attentisme (« ça passera »), mais aussi par peur. D'où leur silence.

Il me faut bien préciser ici mon propos : je parle de certains évêques ; à toute époque, nous avons travaillé avec des supérieurs de communauté, des abbés, des abbesses, des maîtres des novices, des prêtres, des moines qui ont fait un travail plus que remarquable pour, soit aider les victimes et parfois sur une très longue période, soit comprendre et se préparer à intervenir. Je citerai également l'aide incroyable qu'apportent certains monastères à leurs religieux ou religieuses qui révèlent avoir été abusés sexuellement pendant leur enfance. Un petit nombre d'évêques nous ont écoutés et ont pris des mesures pour que des personnes et des décisions ecclésiales soient respectées et pour éviter des catastrophes. Cela est encore plus vrai aujourd'hui. Certains évêques font un travail héroïque.

c) Troisième fil : les fidèles

Quand on est chrétien, on aime ce qui est évangélique et vertueux. Quand on est catholique, et j'en suis, on aime les saints, on les prie, on s'inspire de leurs vies. Et par un glissement lié à la puissance du désir plus forte que la réalité, on est prêt à en voir là où il n'y en a pas, on est prêt à en fabriquer. Les saints morts c'est bien, mais un saint en chair et en os que l'on peut rencontrer, toucher, palper, c'est encore mieux.

Ce que je dis est affreux, mais c'est vrai : si le ciel et ses miracles pouvaient être directement accessibles, ce serait tellement reposant. Les catholiques vont donc s'enticher, se laisser fasciner par des personnalités charismatiques, aux paroles fortes et sécurisantes et vont devenir aveugles aux maltraitances qu'eux-mêmes, leurs enfants, leurs voisins subissent. Et s'appuyant sur ce phénomène, les prédateurs vont évoluer en toute sécurité et même mieux, être adulés.

De plus, certains fidèles ont donné de l'argent, parfois beaucoup d'argent, à ces communautés ; une remise en cause serait par trop douloureuse. Le silence est donc là aussi assuré par les bienfaiteurs eux-mêmes, qui se sont fait escroquer et qui ne peuvent le reconnaître.

Ce silence, pour ce qui concerne le passé, vous, la CIASE, n'allez pouvoir le lever que très partiellement.

Lorsque le pape a dit par le motu proprio « Comme une mère aimante » du 4 juin 2016 qu'il était possible de démettre un évêque ou un supérieur religieux s'il a manqué de diligence dans la gestion d'abus sur mineurs ou personnes vulnérables, il a enfermé pour toujours beaucoup d'affaires dans le silence. Personne n'a envie d'aller en prison et aucun évêque n'a envie d'être reconduit à l'état laïc.

Il aurait largement mieux valu dire que ces mesures s'appliquaient « à partir d'aujourd'hui ». Les autorités ecclésiales auraient eu alors plus de facilités à livrer leurs souvenirs et archives.

Je vais maintenant condenser les deux questions suivantes en une :

4. Pensez-vous que la prévalence de la pédo-criminalité soit plus élevée chez les clercs ou religieux(es) que dans le reste de la société ou dans des institutions que fréquentent les enfants (éducation nationale, aide sociale à l'enfance, fédérations sportives...) ? De la même façon, que pensez-vous de la prévalence des agressions de clercs sur les personnes vulnérables ? Comment l'expliqueriez-vous ? Quel est votre point de vue s'agissant des facteurs de risque de passage à l'acte concernant les prêtres⁽¹⁾ : célibat, accès aux enfants et position d'autorité sur eux.

Je commencerai par les personnes vulnérables.

Si l'on parle des personnes vulnérables sous tutelle ou curatelle, je n'en sais rien, car nous en avons très peu reçu à l'association. Je sais par contre que ces personnes méritent toute notre attention, car elles sont des proies faciles.

Si l'on parle des majeurs en situation de vulnérabilité, c'est-à-dire des personnes qui, dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'autorité, d'accompagnement spirituel, se sont trouvées engagées dans une relation à caractère sexuel non librement consentie, la prévalence des agressions sexuelles me semble considérablement plus élevée dans quelques milieux catholiques très précis que dans la société en général.

Pourquoi ? Les personnes font confiance et baissent la garde, car elles sont en principe en milieu protégé sur le plan sexuel : les prêtres sont célibataires donc abstinents, les religieux ont fait vœu de chasteté, les diacres sont célibataires chastes ou mari d'une seule femme. Le Christ a dit : « Aimez-vous les uns les autres ». Normalement l'Église est le lieu par excellence où l'on peut évoluer en toute liberté et sécurité.

Donc une personne en situation de détresse morale ou affective se tournera vers le prêtre en toute liberté et ouverture et peut-être même provocation, mais elle portera en elle la certitude qu'elle va être respectée. Je pense que cela reste vrai dans une majorité de cas mais qu'il existe des prêtres ou responsables catholiques qui vont profiter de la situation. Nous avons des patients dans ce cas.

Et je pense que nulle part ailleurs que dans certaines communautés particulières, sauf dans des sectes fermées, on ne retrouve ce taux hallucinant d'atteintes et d'agressions sexuelles. J'en ai exposé les raisons précédemment. Une religieuse, encore dans sa communauté, me disait : « Je croyais être entrée dans une communauté religieuse, je m'aperçois que je suis entrée dans un bordel ».

Je précise ici que les atteintes et agressions sexuelles commises sont de type hétéro ou homosexuel ; le prédateur étant un homme ou une femme.

Toujours par rapport aux personnes en situation de vulnérabilité, il me semble qu'il existe une différence notoire entre des prêtres ou religieux/ses qui ont une double vie, voire vont rencontrer des prostitué(e)s, et ceux qui abusent sexuellement. Lorsqu'il y a abus, il y a toujours mensonge, trahison et sexualité non intégrée. Je m'explique : les actes sexuels en eux-mêmes sont différents, ils sont déconnectés d'une relation et s'apparentent davantage à ce que ferait un souteneur avec une prostituée ; on ne peut plus parler alors de relations, mais d'exigences sexuelles ; c'est l'apprentissage de la débauche plutôt qu'une communion des corps. Les récits de mes patients dans la crudité de la description de ce qu'ils ont vécu sont, même pour moi qui suis habituée à en entendre beaucoup, d'une violence psychologique et d'une « dégueulasserie » sans nom. On est chez les dépravés. Et ce n'est qu'après être sortis de l'emprise et avoir réappris à penser par elles-mêmes que les personnes réalisent ce qu'elles ont vécu.

En ce qui concerne les agressions sur mineurs, je crois que l'Église recueille davantage de déviants sexuels que d'autres institutions du fait du célibat. De jeunes adultes chrétiens qui n'ont pas d'attirance sexuelle pour d'autres adultes croiront trouver dans l'Église un refuge où ils pourront exister socialement. Ce qui conduira, faute d'accompagnement adapté, à l'explosion de leur déviance quelques années plus tard.

Par contre, je ne crois vraiment pas, hormis le biais que je viens de décrire, qu'il puisse y avoir un lien entre le célibat et la pédocriminalité. Même frustré ou fragilisé, pour ce que j'en ai vu, un adulte ne dérape pas dans un acte sexuel avec un mineur. Dans ce que j'ai observé, il peut y avoir des glissements dans des fratries où un aîné va abuser d'un plus jeune lors de l'éclosion de sa sexualité et la relation incestueuse peut perdurer au-delà de la majorité de celui qui abuse.

Il me semble qu'il y a beaucoup de pédocriminels en couple ; pour ma part, je reçois plus de patients ayant été victimes d'agresseurs sexuels en couple que d'agresseurs sexuels célibataires. Tout ce que l'on peut dire, je crois, c'est que la vie en couple n'empêche pas, ne préserve pas du passage à l'acte sur un enfant.

La nécessité qui me semble absolue serait de pouvoir recevoir les jeunes qui ont des fantasmes de type pédophile et ce, avant le premier passage à l'acte. Il faut dédramatiser les fantasmes dont on n'est aucunement responsable, pour permettre un suivi adapté de ces personnes. Il faut tout faire pour que ces personnes puissent vivre dans un climat affectif bienveillant et contenant, pour qu'il n'y ait pas de passage à l'acte, et je pense tout particulièrement aux personnes qui ont été elles-mêmes abusées.

5. Quelle est votre analyse des représentations des personnes vulnérables dans les structures de l'Église catholique ? Parallèlement, quelle est votre analyse des représentations des femmes religieuses en leur sein ? Ces représentations pourraient-elles favoriser le développement de phénomènes d'emprise ménageant la voie aux abus sexuels ?

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question, mais je vais quand même en dire quelque chose.

L'Église est, dans l'aujourd'hui de la foi chrétienne, le corps du Christ et il y a donc la notion de corps. La notion de corps et donc de communauté. On n'est pas chrétien tout seul et des traditions multiséculaires, s'appuyant essentiellement sur le Nouveau Testament, se sont mises en place pour permettre d'avancer ensemble dans le respect de chacun et de ses charismes (cf. lettres de Saint Paul). Pour le sujet qui nous concerne, je retiendrai deux notions, celle de l'accompagnement spirituel et celle de l'obéissance, car c'est là où le meilleur devrait se produire que le pire survient.

L'accompagnement spirituel va permettre de recevoir un regard extérieur sur son cheminement vers Dieu, c'est un garde-fou, justement pour éviter les pièges de l'orgueil et des tentations ; mais cela suppose de confier son intimité à quelqu'un d'autre. Je dirai qu'il en va de même lorsque l'on s'adresse à un thérapeute. Mais le travail du thérapeute relève du psychologique et non de la relation à Dieu. Si l'accompagnateur spirituel, au lieu de se tenir au bord du chemin et de veiller seulement aux sorties de route, s'empare de la boussole et devient le chauffeur, on est sûr de partir à la casse. L'accompagnement spirituel est donc un lieu de grande vulnérabilité pour les personnes accompagnées ; les accompagnateurs mal formés sont légion ; s'ils sont dans la toute-puissance, eux-mêmes mal accompagnés, voire mal intentionnés, on voit malheureusement ce que cela donne. Cela va jusqu'à « enfiler » des femmes comme un collier de perles, au prétexte que l'on distribue l'amour de Jésus.

L'obéissance se rencontre de manière plus absolue dans les communautés religieuses, les congrégations chrétiennes. L'ouvrage de Dom Dysmas de Lassus, ministre général des Chartreux, qui paraît ces jours-ci, devrait donner un bon éclairage sur ce qu'est la bonne obéissance, obéissance qui est là pour offrir un lâcher prise et, en même temps, la sécurité nécessaire à l'épanouissement d'une vie en Dieu en totale liberté. Mais là aussi l'obéissance frelatée, mal comprise, peut devenir le lieu d'une mise en esclavage, que ce soit un esclavage psychologique, physique, sexuel ou spirituel.

Par rapport aux religieux, j'ai été confrontée dans mon expérience à trois types de situations :

- la culture impose la relation sexuelle et alors les victimes sont des femmes religieuses. La religieuse ne peut pas ne pas accepter l'acte sexuel qui lui est imposé par celui qu'elle considère comme son supérieur. J'ai eu ainsi des patientes auxquelles il m'a fallu expliquer qu'elles avaient non seulement le droit, mais le devoir de refuser ces actes, que ça n'était pas dans l'ordre normal des choses, que leur corps et leur engagement leur appartenaient ;
- la religieuse ou le religieux appartient à une structure qui a théorisé un concept qui autorise, voire favorise le passage aux actes sexuels ;

- un homme ou une femme va abuser sexuellement d'une autre personne dans une relation particulière et cachée.

Dans aucune de ces trois situations, la victime n'est libre. Et pourquoi n'arrive-t-elle pas à refuser ces actes ?

Dans le premier cas cité, la situation est présentée comme normale, la religieuse est bonne pour le prêtre. Il se crée pour la victime une dissociation intérieure, d'un côté sa vie de prière et de don à Dieu et, de l'autre, ce qu'elle ne comprend pas mais qui lui est demandé et qu'elle ne peut refuser. Elle est alors habitée par sa propre impuissance et le côté inéluctable de l'agression sexuelle.

Dans le second et le troisième cas, intervient le phénomène de l'emprise, emprise qui débute généralement par la séduction et dans laquelle l'accompagnement ou l'obéissance suscitée vont jouer un grand rôle.

Tous ces abus sont nimbés d'odieux mensonges : « Ce que nous faisons n'est pas grave », « Je veille à ta pureté », « Tant que tu ne jouis pas ce n'est pas sexuel », ou à l'inverse, « La jouissance est un don de Dieu », « Dieu est là, je le sens, fais-moi confiance », « En grandissant dans l'amour, nous élevons nos âmes vers Dieu » « Dieu est infini, Il n'a pas de limites » ...

Tout est possible, l'abuseur peut aller jusqu'à offrir des sous-vêtements, des *sex toys* pour cheminer « comme dans le Cantique des cantiques ».

6. De manière plus large, quelle est votre analyse sur le cléricalisme pointé par le pape François et que l'on pourrait regarder comme un des facteurs explicatifs des abus sexuels ? Les évêques ont-ils un rôle particulier à cet égard ?

Le cléricalisme m'apparaît être la boîte de Pandore qui permet à la fois de trouver des boucs émissaires, de créer un fourre-tout innommable (dans le sens où l'on ne peut nommer les choses) et d'éviter à chacun de se remettre en cause de manière réfléchie et personnelle. Pour ma part, je déteste, car c'est la porte ouverte à tous les amalgames et en plus à toutes les humiliations.

Je ne crois pas qu'il soit facile aujourd'hui d'être prêtre ou religieux ; certains de mes patients lorsqu'ils prennent le train, le métro pour venir à un entretien se sont fait plusieurs fois humilier, cracher dessus, traiter de sales pédophiles. Ce phénomène est, cependant, moins fréquent depuis l'incendie de Notre Dame ; le lendemain de l'incendie, certaines religieuses se sont même vu proposer une place assise dans le métro.

Un de mes bons amis prêtres, un bon prêtre, apprenant l'affaire Jean Vanier, a eu cette réflexion : « Vivement la fin du monde, on n'en peut plus de tout ça ».

Certains évêques ont voulu protéger l'institution en cachant et déplaçant des personnes criminelles et, de ce fait, ont livré leurs prêtres en pâture à la vindicte populaire et laissé des enfants être abusés. Est-il besoin de rajouter le cléricalisme indistinctement sur l'ensemble de l'Église ?

Des notions beaucoup plus simples de compréhension et d'approche me sembleraient plus utiles, tel le respect indéfectible de l'autre en son corps, son âme et son esprit, en sa liberté, mais aussi la compétence, l'extrême compétence, l'exercice de ses justes responsabilités ; on peut abuser de deux manières, par excès, c'est-à-dire par maltraitance : abus de pouvoir, manipulation mentale, maltraitance physique, abus sexuel, *etc.*, mais on peut aussi abuser par défaut, en n'exerçant pas ses responsabilités.

7. Au cours de votre conférence du 9 décembre 2019, vous avez fait allusion à vos constatations issues des statuts des communautés religieuses. Identifiez-vous dans l'Église certains types de structure présentant davantage de risques que d'autres ? et symétriquement, certaines bonnes pratiques qui gagneraient à être généralisées ?

Il y a plus de risques lorsque les communautés ne s'appuient pas sur une tradition ancienne, aux principes éprouvés durant les siècles, que les statuts sont créés de toutes pièces par une seule et même personne qui est à la fois fondateur, supérieur, mal formée et enracinée dans rien ; il y a également plus de risques lorsque, dans les statuts, il n'existe pas de contre-pouvoirs.

Les risques sont plus grands aussi lorsqu'il s'agit de spiritualités qui favorisent les démonstrations et débordements affectifs.

Il y a de trop nombreuses situations où les personnes sont juge et partie dans l'Église ; à titre d'illustration, les visites canoniques faites par l'évêque référent de la communauté sont des visites canoniques qui ne veulent pas entendre les personnes dénonçant des dérives, où le visiteur ou le commissaire pontifical a également des responsabilités au niveau des cellules de lutte contre les dérives sectaires ou les abus sexuels. Je m'explique : si une personne veut se plaindre de son supérieur hiérarchique N+1, elle le fera à son supérieur N+2, mais si le N+2 est aussi le N+1 la boucle est fermée et la personne ne pourra pas parler.

Par ailleurs, il faudrait que des visites canoniques extraordinaires soient lancées beaucoup plus facilement qu'actuellement, que les conclusions ne soient pas édulcorées, « pour ne pas faire de peine aux abuseurs » et qu'elles soient toujours communiquées aux intéressés et à chaque membre, s'il s'agit d'une communauté.

- **Sur les propositions à formuler**

8. Avez-vous des recommandations sur le contenu et les modalités de formation des futurs prêtres et religieux. ses qui permettraient de progresser en matière de lutte contre les abus sexuels ?

Je dois prochainement intervenir dans des séminaires et auprès des maîtres des novices de certaines congrégations. Quand j'aurai peaufiné mon sujet, je pourrai mieux vous en parler.

Il s'agit, dans tous les cas, d'une formation humaine qui n'exclut aucun domaine et en particulier celui de la sexualité. Il faut que les jeunes et moins jeunes comprennent que le célibat n'est pas une « planque ». Chez les personnes consacrées, la sexualité existe comme chez toute autre personne, mais elle est à la fois sublimée et assumée. Elle est orientée non pas vers l'acte sexuel ou la reproduction, mais elle est oblatrice dans le sens où, non partagée avec une personne, elle est offrande pour tous.

Le premier critère de la capacité à vivre ce célibat est d'être à l'aise dans sa sexualité. Et il est absolument nécessaire de comprendre où l'on en est à ce niveau (masturbation, pornographie, fantasmes pédophiles et autres ...) et d'être aidé, si nécessaire.

L'autre dimension indispensable est de poser l'interdit absolu de tout acte (caresse, voyeurisme, attouchements...) sur un enfant ou un jeune.

Troisième notion importante, si le célibat leur coûte trop, il n'y a aucune honte à quitter l'état de prêtre ; l'Église a prévu ces cas et c'est très bien ainsi.

Un autre critère indispensable concerne le recrutement des personnes. Il n'est pas possible d'ordonner des personnes ou de recevoir les vœux de religieux-religieuses qui ne sont pas pleinement à l'aise avec cette dimension de leur personne ou qui ont des antécédents dans ce registre-là, ou encore de ne pas tenir compte des expertises psychiatriques demandées.

9. Vous êtes aussi victimologue. Quel est votre regard sur les dispositifs d'écoute des victimes proposés par l'Église aujourd'hui ? D'une manière générale, estimez-vous que l'Église catholique accorde aux victimes une considération adéquate ? Que pensez-vous en particulier des différences d'approche au sein de l'Église de France à propos du projet de versement d'une « somme forfaitaire » aux victimes ?

Je le dis et le répète, il ne suffit pas d'écouter les victimes, la simple écoute peut renouveler le traumatisme de manière effrayante ; il ne s'agit pas de re-victimiser les victimes.

L'écoute doit être obligatoirement suivie (sauf pour les victimes qui vont bien) par un accompagnement ultra-spécialisé sachant prendre en compte et traiter la dimension du trauma psychique, de l'emprise et de la torture, car il y a pour les agressions sexuelles un bourreau ; un accompagnement qui sache aussi, pour les cas d'abus sur personnes en situation de vulnérabilité, respecter les choix qui ont été faits de recherche spirituelle, voire de consécration, choix qui peuvent conséquemment se transformer en dépit, dégoût, haine, rejet et subséquemment, en comportements addictifs et/ou hétéro ou auto-agressifs voire suicidaires.

C'est à ce seul prix que les victimes, sachant qu'elles seront respectées dans leurs souffrances et leur effondrement intérieur, pourront parler et entrer dans un projet de vie heureux.

En ce qui concerne les cellules d'écoute, elles sont d'après ce que je sais de qualité très variable. Les formations qui leur sont dédiées semblent s'améliorer avec le temps. Mais pour moi, elles n'ont de sens qu'avec ce que j'ai dit précédemment, sinon elles ne servent qu'à se débarrasser du problème sur la justice civile quand cela est possible (ce qui est déjà énorme) et à se donner bonne conscience.

Il est donc indispensable, en urgence, pour l'Église de créer des centres de soins pour les victimes de l'Église où la prise en charge serait multidisciplinaire et gratuite et surtout efficace.

Il est également indispensable pour l'Église de créer des capacités, peut-être une pastorale, pour aider les jeunes, quels qu'ils soient, qui éprouvent des difficultés ou des « distorsions » dans leur sexualité et ce, afin d'éviter des passages à l'acte. Pour ma part, que le pédophile soit dans l'Église ou ailleurs, cela m'indiffère, même si les conséquences sont plus graves si cela vient de l'Église ; il faut l'aider à vivre en sécurité pour lui et pour les autres et ne pas le renvoyer à sa solitude de potentiel abuseur.

En ce qui concerne l'indemnisation des victimes, la raison d'agir serait de faire mieux que ce que propose la société civile sur le plan de la justice. La justice civile inclut l'indemnisation par le biais de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) mais cela fait suite à un procès en bonne et due forme, avec évaluation serrée du préjudice subi et après avoir rapporté les symptômes à l'acte jugé.

Cela suppose que les faits soient non prescrits. Le principal argument qui fait refuser l'imprescriptibilité des faits qui nous concernent est que le temps efface les preuves. L'Église sera-t-elle plus performante pour détecter le vrai du faux ?

Pour avoir participé aux réflexions qui ont fait suite aux attentats avec Juliette Méadel, secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes, on a bien vu que lorsqu'il y a de l'argent en jeu, de fausses victimes apparaissent ; cela se comprend. Et il y a d'ailleurs aussi de faux thérapeutes, des charlatans. C'est pourquoi ma proposition de centres adaptés pour les victimes me semble vraiment très bonne.

Il reste néanmoins à trouver des solutions pour les personnes qui, du fait des abus, n'ont pas réussi leur insertion sociale et sont dans une indigence absolue ; mais cela ne doit pas pour autant retarder les guérisons, le souhait d'obtenir une indemnité peut entrer en conflit avec l'établissement d'un contrat thérapeutique efficace.

La somme forfaitaire a deux inconvénients :

– elle peut avoir valeur de « cacahuète » et être objet d'une exaspération supplémentaire ;

– plus élevée, elle peut donner l'image d'une transaction pour solde de tout compte et de l'achat du silence.

Il ne faut, dans tous les cas, pas oublier tous les abus spirituels qui ont les mêmes conséquences que les abus sexuels, car ils touchent à l'intime de l'être et se comptent par milliers de personnes. Aujourd'hui certaines communautés qui mériteraient d'être fermées ne le peuvent pas, car on ne peut jeter à la rue des centaines et centaines de personnes.

10. *Qu'attendez-vous de la CIASE ? Doit-elle notamment, selon vous, prendre position sur des questions de théologie, d'ecclésiologie ou de droit canonique ?*

Ce que j'attends :

1/ Qu'elle éveille les consciences !

2/ Qu'elle profite de cette étude large pour agir sur les instances politiques de notre pays pour redemander l'imprescriptibilité des crimes sexuels. Vous ne pouvez pas ne pas vous apercevoir que les personnes parlent très tard, et que les conséquences de ces drames sur la victime et son entourage sont du même ordre que les crimes contre l'humanité, qui sont les seuls pour lesquels l'imprescriptibilité existe en France.

3/ Qu'il existe au sein de l'Église française et universelle un registre, un fichier (*cf.* le fichier judiciaire informatisé des auteurs d'infractions sexuelles) répertoriant tous les jugements canoniques et que tout responsable puisse y avoir accès. Évidemment, son accès doit être régulé, afin d'assurer le respect des uns et des autres. Il est, en effet, scandaleux que des personnes relevées dans leur diocèse de toute activité à la suite de plaintes réapparaissent *ex nihilo* dans le diocèse voisin ; de même, il est scandaleux que des personnes auxquelles un jugement canonique demande de quitter une communauté pour maltraitances et ingérences réapparaissent, l'instant d'après, avec des responsabilités importantes dans un autre pays.

Sans ce registre, et sur tous les sujets d'ailleurs, on a trop tendance à ne penser qu'à se protéger et on déplace le problème ailleurs ; c'est une honte pour une Église qui se dit catholique.

Théologie, ecclésiologie, droit canonique

Ce qui existe offre déjà beaucoup de possibilités, permettant de prendre en considération les cas problématiques, et il serait bon de s'en servir pour tous. Par exemple, les visites canoniques, qui sont des institutions régulières, fonctionnent dans les communautés classiques ; elles n'ont jamais été mises en place en revanche dans les communautés nouvelles, du fait des statuts à l'étude et donc bâtards de ces dernières. En tout état de cause, elles gagneraient à être faites par des personnes indépendantes, formées à l'écoute et ayant une connaissance approfondie de la vie communautaire et de ses risques.

À mon niveau, j'ai été confrontée à, *grosso modo*, trois types de dysfonctionnements ou de blocages :

1/ une personne du système qui bloque. Ce fut longtemps le cas pour les remontées à Rome qui passent obligatoirement par la nonciature ; si le nonce ne bloquait pas lui-même, tout était bloqué ensuite par un prélat ;

2/ chacun se renvoie la balle et personne n'ayant de responsabilité, personne ne bouge. C'est un jeu de balles très puissant entre la CEF, les évêques diocésains, les responsables de congrégations et instituts religieux et les congrégations vaticanes. Je pense que c'est vrai, il y a des trous ;

3/ le magistère qui bloque. On vient d'une situation où le secret pontifical était imposé pour les crimes sexuels dans l'Église, avec la sanction maximale, c'est-à-dire l'excommunication. Ceci faisait système avec la théologie. Il n'était pas possible, dans un institut de théologie catholique, d'aborder la question du mal dans l'Église .

La levée récente du secret pontifical sur ce sujet par le pape François ouvre une nouvelle ère sur ce plan, qui se joue à plusieurs niveaux :

- les procédures de détection des cas d'abus, leur jugement et la prise en charge des victimes ;
- la parabole du bon Samaritain donne des normes de comportement qui, à partir de la constatation de blessures, favorise une prise en charge. Il serait logique que l'Église et les chrétiens soient moteurs dans cette constatation et cette prise en charge ;
- la question théologique du mal dans l'Église a été verrouillée. Si on la déverrouille, cela ouvre un large champ, allant de considérations pratiques, telles la place de l'évêque – qui signifie surveillant (c'est-à-dire écoute, discernement et décision) – à des questions plus délicates, mais qu'il faut sans doute aborder. Tout n'est pas automatiquement et systématiquement bon dans la religion. Quelle est la finalité de la religion ? Qu'est-ce qui distingue le bon du moins bon, du mauvais et du très mauvais ? Cette réflexion est potentiellement coûteuse, mais nécessaire pour passer d'un système de silence imposé, laissant proliférer les pires abus, à un exercice positif et cohérent des attitudes et des convictions religieuses.

Le soin prodigué aux victimes créera forcément une prise de conscience.

En ce qui concerne la dimension disciplinaire du silence imposé, le père Marc Fassier a présenté les documents pontificaux suivants le 27 janvier 2020 à l'Institut Catholique de Paris dans le cadre d'une journée intitulée : « Abus et violence dans l'Église, comment traverser l'épreuve ? » On retrouve ces données dans l'ouvrage de Claude Langlois : *On savait, mais quoi ? La pédophilie dans l'Église, de la révolution à nos jours* (Seuil, janvier 2020).

Il s'agit d'instructions adressées aux évêques et imposant le silence sur les cas de crimes sexuels dans l'Église, sous peine d'excommunication automatique :

1. le *Crimen sollicitationis* de 1962 ;
2. un texte antérieur de 1922, ayant une teneur similaire, mais à diffusion plus restreinte ;
3. un texte de 2001, *De delictis gravioribus*, demandant que les cas soient transmis à Rome mais ne levant pas le secret pontifical.

Il est souhaitable que la CIASE fasse la lumière sur ces textes qui, dans la mesure où l'institution ecclésiastique ne traitait pas correctement les cas, organisaient de fait la protection des prédateurs sexuels, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer et que l'on peut constater. Le secret pontifical n'a été levé qu'en décembre 2019.

Pour la prévention, il est nécessaire que des normes suffisamment strictes soient édictées dans le droit canonique pour la prise en charge des abuseurs sexuels.

Pour l'avenir des victimes, il est nécessaire que le droit canonique puisse être en mesure de prendre en compte les notions d'emprise.

En conclusion, la morale individuelle et collective exige :

- que l'on quitte le cercle vicieux : silence imposé - impunité des prédateurs - non considération et non prise en charge des victimes, pour aller vers un cercle vertueux orienté vers la vérité, la prise en charge et le soin de façon efficace et scientifique ;
- que l'on cesse de parler uniquement de la souffrance des victimes, pour parler aussi de troubles et de pathologies potentiellement graves ;
- que l'on cesse de parler uniquement d'écoute des victimes, pour parler également de prise en charge globale ;
- que l'on cesse de dire que les victimes cherchent uniquement à être reconnues comme victimes, alors que ce qu'elles souhaitent d'abord, c'est que l'abuseur soit reconnu comme abuseur, celui qui n'a pas exercé ses responsabilités comme celui qui n'a rien fait, et que le bourreau soit reconnu bourreau.

Échanges avec les membres de la CIASE

M. le Président Jean-Marc Sauvé. De quelle manière êtes-vous accueillie dans les communautés religieuses ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Avec des humiliations majeures de la part d'évêques, et ce pendant des années et alors même que l'on préparait très sérieusement les dossiers et que je pensais qu'ils souhaitaient entendre et savoir. Je dirais qu'ils ne m'ont pas écoutée, pour être polie. L'un d'eux m'a même poussée dans l'escalier, un autre m'a dit qu'il m'avait « écoutée », lorsque je lui ai demandé ce qu'il avait fait de ce que je lui avais dit. En revanche, depuis des années, certains évêques ont fait beaucoup pour éviter la répétition de ces abus, notamment pour faire respecter les jugements canoniques. Les religieux ont été plus ouverts et nous ont aidés.

M. Joël Molinario, membre de la commission. Selon vous, le décret « Comme une mère aimante » a fait des dégâts. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Il aurait fallu qu'il s'applique aux faits à venir car, concernant les faits anciens, l'effet du décret a été de fermer encore plus les portes.

M. Joël Molinario. En ce cas, n'aurait-il pas pu être reproché au Pape de vouloir occulter le passé ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Effectivement, il n'y a pas de bonne solution. Mais de fait, les évêques se sont raidis.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Ce propos est paradoxal, car vous mettez en exergue les effets pervers d'une règle exigeante.

M. Joël Molinario. Le Pape, dans sa Lettre au peuple de Dieu, utilise le terme cléricalisme. Cela ne semble pas vous convaincre. Votre vision n'est-elle pas trop personnelle et pas assez collective ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. La seule réponse que je puisse faire, mais je ne suis pas experte en la matière, étant thérapeute et non sociologue, est qu'il s'agit d'une notion si vaste et vague que tout le monde s'y précipite. Mais j'entends votre réserve.

Mme Sylvette Toche, secrétaire générale de la commission. Vous indiquez que les cellules d'écoute sont de qualité très variable mais qu'il fallait s'occuper des victimes. Cela doit-il se faire dans ou en dehors de l'Église ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Il faut à la fois des professionnels en dehors des circuits de l'Église puisque l'abus s'est fait, le plus souvent, au nom de Dieu. Il faut cependant des personnes aptes à entendre le vécu chrétien. Les personnes suivies par Paris Aide aux Victimes n'ont pas vu traiter leur dimension de foi.

Mme Diane Margerit, rapporteure de la commission. Vous avez indiqué qu'il ne suffit pas d'écouter les victimes ? Selon vous, comment réparer ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Je n'ai pas de solution. Chaque chose à quoi l'on pourrait penser a ses inconvénients. Je suis des victimes du Bataclan et, alors que l'on mesure ce qui s'est passé, c'est difficile de répondre à ce besoin de réparation.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Depuis combien d'années êtes-vous victimologue et travaillez-vous sur les abus dans l'Église ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Je suis victimologue depuis 2002. J'ai commencé à recevoir des victimes d'abus sexuels dans l'Église il y a 15 ans. Les abus spirituels, j'en ai connaissance depuis 30 ans.

M. Joël Molinario. L'ouvrage *Les naufragés de l'esprit* traitait de cette emprise spirituelle ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Je connais cet ouvrage, mais je n'en ai pas de souvenirs suffisants pour en parler.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Vous ne révélez pas de noms pour des raisons honorables. Est-il possible d'avoir un échange sur les foyers ou terrains dans lesquels les abus évoqués existent ? Je suis impressionné par les concepts ambigus que vous avez soulignés et qui peuvent constituer un terreau ou servir à rationaliser des comportements abusifs. Vous êtes-vous déjà publiquement exprimée de façon plus développée sur ces sujets ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Je n'ai fait ni conférence publique, ni publication sur le sujet. Je crains les actions en diffamation et, à certains moments, pour ma vie. Je fais très attention. J'avais pris l'habitude de longer les murs pour ne pas être emportée par une voiture.

Par contre j'ai fait des interventions dans des groupes à l'Institut catholique de Paris et dans des communautés et congrégations religieuses ; je suis aussi en lien avec certains évêques très dynamiques sur le sujet. J'ai fait également des récits de thérapie. Afin qu'il y ait une prise de conscience des conséquences de ces abus, j'en ai proposé la publication à des éditeurs chrétiens, qui ont refusé.

Humainement, je n'en peux plus et je n'ai pas de temps. J'interviens en revanche, pour former dans les séminaires.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Vous avez fait état du bon accueil du déplacement de la CIASE à Toulouse. Auriez-vous également, des retours négatifs sur la commission ?

Dr Isabelle Chartier-Siben. Au départ, j'étais un peu inquiète car, dans vos propos, il y avait l'idée que vous vous tourneriez vers les diocèses qui donneraient des archives. Je me suis dit que ce serait dur. Les victimes me demandaient si elles devaient aller trouver la CIASE ; je les y ai incitées et n'ai pas eu de retours négatifs.

L'idée de passer dans les villes est excellente. Cela rend la CIASE accessible, car beaucoup de gens n'ont toujours pas envie d'entendre et ne distribuent pas vos flyers dans les paroisses. C'est trop lourd, trop

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

dur. Il y a beaucoup de réticences. Je le vois avec les membres de l'association. Pour Jean Vanier, il est évident qu'il y a eu d'autres femmes abusées. Et pourtant, face à ces révélations, certains prétendent encore que la presse exagère et en veut à l'Église. Les journalistes aussi ont besoin d'être accompagnés.

L'audition s'achève à 17h15.